



Repentigny, le 5 juin 2026

MEMO : Délai minimal pour libérer le terrain avant un match

À tous les entraîneurs et arbitres de l'ULS,

Pour assurer le bon déroulement des activités et le respect des horaires de compétition, veuillez prendre en considération et appliquer les informations suivantes dès maintenant.

Lorsqu'un match est prévu immédiatement après une séance d'entraînement sur un de nos terrains, il est obligatoire que le terrain soit entièrement libéré **au moins 5 minutes avant l'heure officielle du match.**

Cela inclut :

- La fin complète de l'entraînement
- Le retrait du matériel (ballons, cônes, buts replacés dehors le terrain, etc.)
- La sortie de tous les joueurs et membres du personnel du terrain

Ce délai est essentiel afin de permettre :

- La préparation des équipes qui disputent le match suivant
- Les vérifications nécessaires par les arbitres
- Le respect des horaires pour l'ensemble des matchs

Nous souhaitons également préciser qu'une **bonne collaboration entre l'équipe en entraînement et celle qui doit disputer le match est attendue.** Lorsque cela est possible, notamment si certaines zones sont inutilisées (zones de but, espaces en périphérie du terrain ou portions non exploitées pendant la pratique), nous encourageons les équipes à faire preuve de flexibilité afin de permettre aux équipes du match suivant de débiter leur échauffement avant le délai de 5 minutes, de façon sécuritaire et respectueuse.

Nous insistons sur le fait que cette directive repose sur la collaboration de tous. Toutes les équipes seront éventuellement dans cette même situation, que ce soit en fin de pratique ou en préparation d'un match. **Nous comptons sur le respect et la rigueur de chacun** afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des terrains.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement.

Kevin Mendes Duarte

Directeur exécutif

450-581-3604 (ext. 102)

kduarte@socceruls.com